

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0596^e** séance
tenue le **19 mars 2018 à 14 heures**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, Mme Chantal Bémeur, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. André Desrochers, M. Arnaud Duhoux, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, M. Robert Kasisi, Mme Suzanne Laberge, M. Daniel Lamontagne, M. Jonathan Ledoux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyins; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre David Desjardins, M. Jean-Philippe Després, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Guylaine Messier, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, M. Paolo Spataro; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Pierre Baptiste; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, M. Simon Forest, Mme Andrée-Anne Lefebvre, Mme Andréanne St-Gelais, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Julie Benoit, M. Alain Charbonneau, Mme Monique Cormier, M. Sébastien Gingras, Mme Françoise Guay, Mme Julie Lambert, M. Félix Lacerte-Gauthier, Mme Sophie Langlois, Mme Marie-Claude Payette, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michaël Séguin, Mme Stéphanie Tailleux, M. Pierre G. Verge, Mme Catherine Villemer.

ABSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; un doyen : M. Michel Carrier; les directeurs des écoles affiliées : M. Michel Patry, M. Philippe A. Tanguy; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, M. Philippe Comtois, Mme Josée Dubois, Mme Audrey Laplante, M. Bertrand Lussier, M. Laurence McFalls, M. Francis Perron, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, M. Stéphane Vachon, Mme Christina Zarowsky; un étudiant : M. Philippe LeBel; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Chantal Pharand.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Adrian Burke, Mme Diana Dimitrova, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Nicole Leduc, M. Jean Piché, M. Philippe R. Richard, Mme Lyse Turgeon, Mme Marion Vacheret, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad; une représentante du personnel enseignant : Mme Gyslaine Samson Saulnier; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les directeurs des écoles affiliées

M. Philippe A. Tanguy, directeur général de l'École Polytechnique.

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Direction des finances

Mme Dominique Bouchard, commis principale retraitée à la Direction des finances, décédée le 18 février 2018.

Faculté de sciences infirmières

Mme Linda Roy, agente de secrétariat à la Faculté des sciences infirmières, décédée le 3 février 2018.

Faculté de l'aménagement

M. Colin Davidson, ancien doyen et professeur à la Faculté de l'aménagement, décédé le 22 février 2018.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0596-1

ORDRE DU JOUR

2018-A0021-0596^e-387

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2018-A0021-0596^e-387.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0595^e séance tenue le 19 février 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur

5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Stratégie internationale : bilan et perspectives

8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2018-2019
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance Le 16 avril 2018, à 9 h 30

10. Clôture de la séance

AU-0596-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0595^e SÉANCE TENUE LE 19 FÉVRIER 2018**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0595^e séance tenue le 19 février 2018, tel que présenté.

AU-0596-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général mentionne que le recteur reviendra, dans son rapport, sur des questions qui avaient été soulevées, lors de la dernière séance, au sujet des budgets des groupes de recherche.

Référant aux données relatives aux investissements à la recherche évoquées par le recteur à la dernière séance, M. Molotchnikoff désire savoir quelle est, en proportion du PIB, la fraction que les gouvernements canadien et québécois consacrent à la recherche et quel est le rang de l'UdeM d'après les relevés internationaux.

Le recteur indique que la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Marie-Josée Hébert, abordera cette question au point 5.2 de l'ordre du jour.

AU-0596-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0596-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0596-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**
2018-A0021-0596^e-390

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur commence son rapport en commentant le budget du gouvernement fédéral 2018, présenté le 27 février dernier, à l'aide d'un tableau intitulé « Sommaire des investissements

clés en recherche dans le budget fédéral 2018 sur cinq ans » (document 2018-A0021-0596^e-39), provenant du U15. En ce qui a trait aux investissements liés au rapport Naylor, il souligne notamment une augmentation de 7,7 % pour l'année 2018-2019 par rapport à l'année précédente, soit un total de 236 M\$, ce qui représente 61 % des demandes qui avaient été exprimées dans le rapport Naylor. Par contre, pour les années suivantes, les augmentations passent de 2,1 % en 2019-2020 à 0 % en 2022-23 ; et à maturité, le total des réinvestissements est de 441 M\$ en 2022-2023, alors que la demande était de 1,3 G\$. Donc l'année qui vient est une bonne année, mais les années suivantes ne sont pas complètement à la hauteur des attentes. Il relève également l'absence d'augmentation des frais indirects de la recherche. Enfin, le recteur porte à l'attention des membres un extrait du budget fédéral qui concerne les pratiques exemplaires contre les agressions sexuelles sur les campus : à compter de 2019, dans le cas des universités et des établissements collégiaux qui ne mettent pas en œuvre des pratiques exemplaires contre les agressions sexuelles sur le campus, le gouvernement du Canada envisagera de retirer le financement fédéral. Le recteur souligne que cette mesure interpelle particulièrement l'UdeM. Il rappelle que les rapports de l'ombudsman depuis l'année 2008 ont relevé les pratiques inadéquates de l'UdeM en ce domaine. Des ajustements seront donc à faire si l'on ne veut pas que l'UdeM soit touchée par cette mesure.

Le recteur poursuit son rapport en mentionnant la visite du roi des Belges à l'UdeM, le 16 mars, à l'occasion d'une activité qui a réuni des dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur canadiens et belges. Le roi Philippe de Belgique était accompagné d'une délégation de 200 personnes, dont une vingtaine de recteurs d'universités belges. En marge de cette visite, trois tables rondes ont été tenues, où les responsables d'établissements d'enseignement supérieur belges et canadiens ont discuté des défis de l'intégration des technologies numériques dans l'apprentissage. Le recteur mentionne que les responsables du protocole de Belgique, les gens du Palais de Belgique et de la sécurité de Belgique lui ont souligné la qualité exceptionnelle de la prestation des personnels de l'UdeM chargés de l'événement.

Le lendemain avait lieu une rencontre avec les collègues des universités Laval, Sherbrooke, McGill, et Polytechnique sur les cinq projets du programme de recherche *Apogée* au Québec, avec les vice-recteurs à la recherche et les responsables de ces projets, pour une mise en commun et discuter des possibilités de collaborations. Des démarches seront faites dans les prochaines semaines pour tenter d'obtenir des appuis additionnels tant à Québec qu'à Ottawa à ce sujet.

Dans une semaine, le gouvernement du Québec présentera son budget.

Demain, 20 mars, se tiendra la 5^e Conférence de la montagne intitulée « La musique, reflet de nos sociétés ? », à l'amphithéâtre Ernest-Cormier du pavillon Roger-Gaudry. Les trois conférenciers invités sont François Girard, cinéaste et metteur en scène, Georges Leroux, professeur émérite du Département de philosophie de l'UQAM, et Lorraine Vaillancourt chef d'orchestre, pianiste et professeure titulaire à l'Université de Montréal.

Enfin, mercredi prochain aura lieu la soirée Big Band à la Faculté de musique, en présence de donateurs.

AU-0596-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

En complément aux commentaires du recteur au sujet du budget fédéral, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, présente les éléments phares en matière de financement de la recherche dans le budget fédéral, notamment en lien avec les demandes du rapport Naylor. Elle rappelle d'abord que les dépenses intérieures brutes en recherche et développement du Canada relativement à son PIB ont lentement diminué au cours des 15 dernières années, qui fait que le Canada, à l'échelle mondiale, ne faisait plus partie des 30 pays qui investissent le plus dans la recherche. Le Québec fait un peu mieux en considérant les statistiques de 2015, le ratio intra-muros des dépenses recherche et développement par rapport au PIB du Québec était autour de 2,2-2,3 % en 2014-2015, ce qui est mieux que la moyenne canadienne de 1,65 %, mais qui est

nettement sous la moyenne de l'OCDE à 2,38. Elle poursuit avec les annonces touchant le financement des conseils subventionnaires :

- 354,7 M\$ sur cinq ans au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie ; la même somme pour les Instituts de recherche en santé du Canada ; et 215,5 M\$ sur cinq ans au Conseil de recherches en sciences humaines.
- Le gouvernement donne un appui à la recherche interdisciplinaire avec la création d'un nouveau fonds pour les trois conseils pour soutenir la recherche internationale, interdisciplinaire, présentant des risques élevés et demandant des résultats rapides.
- Une plus grande collaboration entre les trois conseils subventionnaires, dont l'administration sera confiée au CRSH, pour un appui accru à la recherche interdisciplinaire et un soutien accru aux groupes sous-représentés, incluant un soutien accru aux femmes en recherche. Sur ce dernier point, elle en profite pour remercier ceux et celles qui sont venus discuter à la table ronde qui s'est tenue ce midi sur la diversité en recherche : « Diversifier l'excellence et la place des femmes ».
- Un nouvel investissement de 210 M\$ sur cinq ans pour les chaires de recherche. Le gouvernement s'attend à un nombre accru de femmes nommées à des chaires de recherche du Canada ; un nouveau quota sera demandé en 2019 pour les quatre groupes désignés.
- Au niveau de la FCI, 763 M\$ sur cinq ans à compter de 2018-2019, ce qui dépasse légèrement ce qui était demandé dans le rapport Naylor, et un financement permanent. Des montants sont aussi prévus pour exploiter les données massives ainsi que des fonds pour accroître la collaboration entre les entreprises, les universités et le Conseil national de recherche du Canada.

Elle conclut que même si ces montants sont inférieurs à ce qui était demandé dans le rapport Naylor, ceux-ci représentent une amélioration significative par rapport à la dernière décennie. La seule ombre au tableau étant le fait qu'il n'y a pas eu de bonification quant aux frais indirects de la recherche, ce qui crée une pression plus importante pour les universités qui ont une forte proportion d'activités de recherche, dont l'UdeM.

Par ailleurs, Mme Hébert informe que l'ensemble des renseignements relatifs aux directives encadrant l'accès aux dossiers de renseignements personnels des cliniques de l'UdeM à des fins de sollicitation pour la participation à des activités de recherche sont disponibles sur le site Web de la recherche, à la section éthique, sous l'onglet « dossiers cliniques ».

Mme Bérard informe que la FAÉCUM a lancé une pétition, ce matin, demandant au gouvernement de se saisir de ses responsabilités et d'appeler le plus rapidement possible le projet de loi 234 modifiant la Charte de l'Université de Montréal. Plus de 1500 signatures ont déjà été recueillies. Rappelant que l'Assemblée universitaire s'est prononcée à deux reprises en faveur du projet de modification de la Charte, elle invite les membres à se rendre sur le site Web de la FAÉCUM pour signer cette pétition.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, invite les membres à assister au concours *Ma thèse en 180 secondes* qui se tiendra à l'amphithéâtre Ernest-Cormier du pavillon Roger-Gaudry le mercredi 21 mars. Onze étudiants de l'UdeM participent au concours en français et trois au concours en anglais. Cette année, ce concours sera en diffusion directe sur Facebook.

AU-0596-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. David Lewis demande au secrétaire général des nouvelles au sujet de l'avancement du projet de loi 234 modifiant la Charte de l'Université.

Le secrétaire général indique que les discussions se poursuivent à ce sujet, mais qu'aucune date n'a encore été fixée pour l'étude des articles du projet de loi. Il se dit confiant que le projet de loi puisse être adopté d'ici la fin de la présente session parlementaire.

M. Giasson présente une question au doyen de la FAS au sujet du site Web de service de consultation statistique de l'UdeM fermé temporairement depuis un certain temps, soulignant la grande utilité de ce site pour les professeurs, les chercheurs et les étudiants. Il demande dans combien de temps ce service sera rétabli.

M. Bouchard assure que sa fermeture sera de courte durée. Des discussions ont cours avec le Département de mathématiques et de statistiques pour voir comment bonifier l'offre de services de ce secteur, notamment pour y ajouter un volet en sciences des données, qui est un besoin croissant. Le service devrait probablement être rétabli l'automne prochain.

Mme Bérard demande au recteur s'il a l'intention de signer la pétition lancée par les étudiants demandant au gouvernement d'appeler le plus rapidement possible le projet de loi 234 modifiant la Charte de l'Université de Montréal.

Le recteur répond qu'il a signé cette pétition ce matin. Il souligne que ce que la pétition demande est en accord avec ce qui a été décidé par l'Assemblée universitaire et par le Conseil de l'Université.

M. Molotchnikoff revient sur les montants relatifs au financement de la recherche dans le cadre du budget fédéral, présentés par le recteur dans son rapport. Il observe que la hausse de 7,7 % pour la prochaine année semble importante, mais qu'elle représente peu dans les faits, considérant que l'on arrive à 0 % d'augmentation dans 5 ans et si l'on tient compte de l'inflation et de la baisse du dollar canadien. Il demande si, compte tenu des moindres fonds de l'UdeM, par exemple par rapport à l'Université McGill, l'Université ne devrait pas essayer d'améliorer sa politique de recherche, notamment par une sanctuarisation des fonds, pour que la recherche progresse davantage.

Le recteur précise que le 7,7 % correspond au total du budget disponible dans l'année qui vient par rapport à l'année précédente, mais convient de la remarque de M. Molotchnikoff quant à l'effet de l'inflation sur les augmentations annuelles annoncées par le gouvernement pour les années subséquentes, dont le 0 % pour l'année 2022-2023, si cela demeure inchangé. Il précise que l'Université McGill reçoit moins de financement des organismes subventionnaires que l'UdeM, mais dispose de plus d'argent libre. Leur fonds de dotation leur donne beaucoup plus de marge ; et c'est pour cette raison que la direction de l'UdeM souhaite élargir les liens avec les donateurs et les diplômés.

En complément, Mme Hébert souligne qu'il faut savoir si l'on parle des dépenses intramuros versus les dépenses totales, ce qui peut expliquer des différences entre les chiffres qui peuvent être publiés dans la presse écrite et les chiffres qu'elle a présentés précédemment. Il reste que le positionnement de l'UdeM au niveau mondial s'est érodé dans les 10 dernières années. Toutefois, bien qu'il ne soit pas à la hauteur de ce que l'on aurait souhaité, il y a un réinvestissement en recherche. Par ailleurs, elle rappelle qu'il y a des fonds spéciaux pour l'interdisciplinarité et qu'à cet égard l'UdeM mise sur les grands projets interdisciplinaires qu'elle fait valoir dans ses représentations aux présidents des fonds québécois et fédéraux, qui reconnaissent à l'UdeM un leadership en ce domaine. Elle croit que c'est dans ce sens qu'il convient de continuer de s'engager, considérant aussi que cela vient d'une priorité clairement exprimée de la communauté universitaire.

M. Molotchnikoff se dit en faveur des grands projets, mais pense que d'autres modèles seraient plus « rentables » en termes de recherche ; il se demande s'il ne serait pas approprié de se pencher sur cette question.

Mme Hébert réitère que les grands projets ne visent pas à soutenir que quelques projets, mais bien à s'assurer de soutenir l'ensemble de la communauté de recherche, et à mettre les chercheurs en lien avec des environnements diversifiés. Donc des petites équipes peuvent aussi bénéficier de ces grands projets, par exemple le concours annoncé récemment par le Bureau de la recherche dans le cadre du projet 2 pour soutenir la préparation d'une demande pour le programme AUDACE du FRQ. On veut une cohérence institutionnelle qui permette de faire valoir que l'UdeM a des masses critiques qui la distinguent dans certains domaines au niveau international.

M. Schiettekatte présente une première question à Mme Hébert au sujet de lignes contenues dans le budget fédéral concernant le financement des infrastructures de recherche. Il rappelle que depuis 20 ans beaucoup de fonds ont été alloués à la FCI pour les infrastructures, ce qui a mené le CRSNG à se retirer du financement des infrastructures. Le budget fait mention d'une augmentation ou d'un financement permanent du budget de la FCI. Il désire savoir quelle est l'intention à terme à cet égard : est-ce la FCI qui va supporter ses propres infrastructures, ou est-ce le CRSNG qui va soutenir notamment les grandes infrastructures générales dans les universités ?

Mme Hébert reconnaît que la question est préoccupante. Le budget n'est pas clair sur la façon dont cela sera déployé. Le financement à long terme des infrastructures demeure difficile et le budget fédéral ne règle pas la question de la pérennisation des infrastructures à long terme. Une rencontre du U15 est prévue dans deux semaines, comportant une réunion des vice-recteurs à la recherche avec des fonctionnaires pour discuter notamment de cette question de l'entretien des infrastructures en place.

M. Schiettekatte demande ensuite au secrétaire général où en est la politique contre le harcèlement qui sera développée à l'Université.

Le secrétaire général rappelle que le projet de loi 151 pour contrer les violences en milieu universitaire, qui a été adopté avant les Fêtes, donne des obligations aux établissements universitaires, dont l'adoption d'une politique avant janvier 2019 qui entrerait en vigueur en septembre 2019. Il souligne que ce dossier est intimement lié à la Charte de l'UdeM. Un travail a été entamé avec Polytechnique et HEC pour avoir une approche campus, dans le cadre de laquelle le BIMH tiendrait un rôle de prévention pour les trois établissements. Du travail se fait également au sein du BCI, notamment pour élaborer une politique-cadre qui pourra être adaptée par les établissements. Donc les travaux au sein de l'Université se poursuivent et les différents groupes et syndicats seront consultés dans les prochaines semaines à ce sujet.

M. Ghanty demande si un calendrier pour la consultation des différents groupes a été déterminé.

Le secrétaire général répond qu'il n'y a pas de calendrier de déterminé, mais que les travaux seront amorcés d'ici le mois de juin.

Sur cette même question, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Charest, ajoute qu'il y aura, dans le cadre de la loi, une obligation de former l'ensemble des personnels annuellement sur les VACS. Une formation de trois heures a été développée et a déjà été déployée auprès de personnels ciblés jugés prioritaires. Entre les mois de mars et juin, 22 formations seront dispensées visant 1200 personnes. En date de la semaine dernière, 621 personnes s'y étaient inscrites. Cette formation se poursuivra à l'automne prochain.

M. Gagnon souligne que la Faculté de médecine vétérinaire a des ententes contractuelles avec des cégeps leur permettant de dispenser des cours de niveau collégial sur le campus de Saint-Hyacinthe. Il demande si la politique de l'UdeM s'appliquera également à ces personnels.

Le recteur précise que la loi touche le milieu postsecondaire, donc le niveau collégial également, et la politique de l'UdeM devra en tenir compte.

M. David Lewis demande à M. Filteau où en sont les travaux du ministère en ce qui a trait à la refonte du système de financement, notamment en ce qui concerne les CLARDER.

M. Filteau mentionne que deux rencontres ont eu lieu en décembre et en janvier, et que depuis aucune information n'a été communiquée par le ministère. Il y a une nouvelle politique de financement assortie d'une nouvelle grille de financement qui sera applicable à partir de l'été 2018, mais on n'en connaît pas le détail. Plus d'information devrait être diffusée après la présentation du budget du Québec ; il tiendra l'Assemblée informée à ce sujet. Il dit s'attendre à ce que le ministère ajoute du financement pour s'assurer de l'implantation de cette politique.

AU-0596-7

STRATÉGIE INTERNATIONALE : BILAN ET PERSPECTIVES

2018-A0021-0596^e-389

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, à présenter le point à l'ordre du jour.

En introduction à sa présentation, M. Guy Lefebvre se dit heureux d'annoncer que tout récemment des discussions ont avancé concernant une entente sur les droits de scolarité avec la Belgique, qui fera en sorte qu'en 2019 la Belgique bénéficiera de droits de scolarité différentiels de la même façon que la France, selon les informations reçues de la ministre responsable de l'enseignement supérieur et de certaines autorités belges. Il s'agit d'un dossier sur lequel l'UdeM travaille depuis de nombreuses années et qui illustre, d'une certaine manière, que le travail dans le domaine des affaires internationales en est un de terrain, avec de nombreux acteurs, mais aussi de prévisibilité. Il explique qu'en tant que vice-recteur aux affaires internationales son rôle consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire et à prévoir à long terme les tendances sur la scène internationale où tout bouge rapidement. Il en profite pour remercier les membres de son équipe et tous les membres de la communauté universitaire qui font en sorte que l'Université réussit à déployer de nouvelles activités.

Il présente ensuite la stratégie internationale de l'Université à l'aide du document intitulé « Affaires internationales et Francophonie. Réalisations et perspectives à mi-mandat » (2018-A0021-0596^e-389). Il explique qu'il s'agit d'une mise à jour du plan d'action développé par ces prédécesseures, qui repose sur les six orientations suivantes : 1) Permettre à nos étudiants de vivre des expériences significatives à l'étranger. 2) Attirer des étudiants de qualité et augmenter la diversité de provenance de nos étudiants internationaux. 3) Accroître les opportunités de collaborations internationales dans nos activités de recherche et faciliter les activités d'aide au développement. 4) Faire de l'internationalisation une responsabilité collective pour l'ensemble de la communauté universitaire, y compris les diplômés. 5) Jouer un rôle de chef de file au sein de la Francophonie et de la francophilie. 6) Valoriser notre présence et notre réputation comme université d'influence sur la scène internationale, en concertation avec nos partenaires privilégiés.

Au terme de sa présentation, les membres de l'Assemblée sont invités à présenter leurs questions et commentaires.

M. David Lewis dit avoir constaté une augmentation des inscriptions aux cours qu'il donne sur le Japon, notamment d'étudiants japonais et chinois ; par contre, la plupart de ceux-ci abandonnent les cours avant la date d'échéance en raison d'une connaissance insuffisante du français, malgré les mesures de francisation qui leur sont offertes. Le taux d'abandon est très important. Il demande si des outils sont disponibles pour aider les enseignants ainsi que les étudiants à faire face à cette situation. Sa deuxième question concerne l'appui offert aux enseignants pour la mise sur pied des écoles d'été internationales. Affirmant qu'il n'est pas facile pour un chargé de cours de mettre sur pied un projet d'école d'été, il demande quels sont le processus et les conditions permettant à un chargé de cours d'être intégré dans une école d'été.

En réponse à la première question, M. Lefebvre indique que l'on veut faire des efforts additionnels en matière de soutien à l'apprentissage du français, mais aussi de l'accueil des étudiants

internationaux. Par exemple, des mesures pourront être explorées dans le cadre du programme Altissia, qui relève du Centre de langues de l'Université catholique de Louvain, et avec d'autres partenaires, par exemple pour mettre à disposition des cours en ligne pour l'amélioration du français à distance. Par ailleurs, les établissements universitaires du Québec ont demandé au gouvernement du Québec de favoriser un effort collectif en matière de francisation des étudiants internationaux plutôt que de financer les universités individuellement. Les discussions se poursuivent à ce sujet. En ce qui concerne la participation des chargés de cours aux écoles d'été internationales, M. Lefebvre précise que les initiatives de la Direction des affaires internationales (DAI) sont accessibles à tous les enseignants, mais il est vrai qu'il y a davantage de professeurs qui présentent des projets. Il réitère que l'on souhaite travailler avec l'ensemble de la communauté, y compris les chargés de cours qui ne sont pas assez présents, et qu'il invite à soumettre des projets.

M. Saul remercie le vice-recteur pour sa présentation très complète de ce secteur qui comporte d'abondantes activités. Cette mission est très importante sur le plan des infrastructures et des orientations, entre autres, mais, à son avis, elle est également très importante sur le plan de la relation académique universitaire entre l'étudiant et l'enseignant. L'étudiant qui vient de l'étranger conserve un souvenir très important de l'accueil, mais il conserve aussi un souvenir très important de la relation avec le ou les professeurs qu'il a rencontrés. M. Saul souhaiterait que l'Université implique davantage les professeurs dans cette démarche d'internationalisation qui est celle de l'institution, mais qui doit aussi être celle du corps professoral, en leur permettant de mieux connaître les étudiants étrangers grâce aux services de l'UdeM, en fournissant aux professeurs des informations sur les universités d'où proviennent les étudiants étrangers, par exemple sur leur formation. Est-ce qu'il serait possible par exemple d'avoir une sorte de registre ou un site qui pourrait donner de l'information sur les universités avec lesquelles l'UdeM est en rapport ?

Comme mentionné dans sa présentation, M. Lefebvre indique que des outils informatiques ont été mis en place pour favoriser la mobilité étudiante et le recrutement des étudiants internationaux; des ajustements additionnels pourraient être faits pour permettre de recueillir des informations sur leur université de provenance et leur formation antérieure, tout en respectant les lois, par exemple en demandant aux étudiants leur accord sur la divulgation d'information.

M. Saul précise qu'il ne s'agit pas d'informations personnelles sur les étudiants, mais sur leur université, notamment celles moins connues, comme les universités d'Asie, pour connaître par exemple les formations qui y sont offertes et quel est le cheminement des étudiants.

M. Lefebvre indique que cela sera fait, tout en respectant les normes applicables.

M. Schiettekatte félicite le vice-recteur pour son intéressante présentation. Il s'informe si le vice-rectorat est en lien avec les responsables des étudiants internationaux dans chaque département pour connaître les problématiques ou les situations particulières touchant les étudiants internationaux. En ce qui concerne les collaborations internationales en recherche, observant que le G3 n'inclut pas l'Université catholique de Louvain, qui est l'un des principaux collaborateurs de recherche de l'UdeM, il demande s'il y a une préoccupation lorsqu'on établit ce genre d'entente, d'établir ou de renforcer des collaborations avec les universités avec lesquelles les chercheurs collaborent déjà, ou encore avec lesquelles les chercheurs indiquent qu'ils ont des chances de collaborer.

M. Lefebvre rappelle que l'entente du G3 date de 2012, et précise que les membres ont pour priorité d'établir des collaborations avec des partenaires extérieurs aux pays participants, dont l'Université catholique de Louvain qui est un partenaire important. Il évoque des discussions récentes au sujet de projets qui regrouperaient plusieurs universités belges, par exemple pour de l'enseignement à distance. Toutefois, le G3 ne doit pas être un partenariat centré uniquement sur la Belgique. Deuxièmement, il est clair que dans l'élaboration de partenariats on essaie de bâtir sur les acquis, et donc sur les réseaux déjà développés par les professeurs. On cherche aussi de plus en plus des projets qui allient la recherche, l'enseignement, la formation à distance, et la formation continue avec nos partenaires. Il s'agit d'un élément central de la planification de l'Université. Ceci dit, il y a des éléments stratégiques et des questions d'opportunités liés au choix des collaborations, comme dans le cas du

projet multi-facultaire et multi-service avec le Maroc et le Liban, financé par Affaires mondiales Canada, mentionné dans sa présentation.

M. Masson revient sur la question des droits de scolarité, en particulier pour les étudiants de 2^e et 3^e cycle, qui sont relativement élevés, soulevée dans la présentation. Il demande si l'Université envisage d'adopter un autre modèle, par exemple comme celui de l'Université de Toronto évoqué dans la présentation, ou à tout le moins que les droits de scolarité soient déjà modulés à l'admission et non plusieurs mois après, ce qui faciliterait beaucoup le recrutement d'étudiants étrangers. Il observe que l'Université perd beaucoup d'étudiants avec les délais qui sont présentement imposés.

M. Lefebvre indique que la réponse à cette question dépend de plusieurs facteurs. L'UQAM a annoncé un projet en ce sens récemment. La direction discute de cette question, cependant il est difficile d'y répondre tant qu'on ne connaît pas les paramètres gouvernementaux.

M. Bouchard félicite et remercie l'équipe du vice-rectorat pour le travail réalisé dans le cadre de la visite de la délégation belge, notamment Mmes Catherine de Sainte Marie-Villemer, Monique Cormier et Geneviève Bouchard, nouvelle directrice aux affaires internationales. Il salue aussi les professeurs parce que beaucoup de ces collaborations de recherche ont débuté par des professeurs de manière autonome. D'ailleurs, les administrateurs de la délégation belge ont souligné et reconnu le travail des professeurs de l'UdeM à cet égard.

M. Lefebvre remercie M. Bouchard de saluer le travail exceptionnel de son équipe et des collègues.

La directrice de la DAI, Mme Geneviève Bouchard, en profite pour souligner la présence de trois des quatre conseillères de la DAI : Mmes Stéphanie Tailleux, Julie Benoît et Marie-Claude Payette. Elle revient ensuite sur le programme de financement des écoles d'été pour préciser qu'actuellement seuls les professeurs sont autorisés à présenter des demandes ; par contre, les chargés de cours peuvent participer aux écoles hors les murs. La question de permettre aux chargés de cours de présenter des demandes a été portée à son attention et elle comptait la mettre à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion sur les programmes de financement de la DAI.

M. Lefebvre confirme que cette question sera examinée et qu'il en discutera avec les chargés de cours.

Constatant l'absence d'autres demandes de parole, la présidente des délibérations convie l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-0596-8 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE
POUR L'ANNÉE 2018-2019**
- **RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
2018-A0021-0596^e-388

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2018-2019, conformément au document 2018-A0021-0596^e-388.

AU-0596-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 avril 2018, à 9 h 30.

AU-0596-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 55.